# Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)



## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

| | |
|---|---|
| Nom du produit | **CALL WARRANTS ON NVIDIA CORPORATION** |
| Identificateurs de produit | Code ISIN : CH0575022030; Valeur : 57502203 ; Symbole: NVDSJB |
| Initiateur PRIIP | Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home)<br>Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations |
| Autorité compétente de l'initiateur PRIIP | Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE. |
| Date et heure de production | 15 mars 2022 22:38:09 Heure d'Europe centrale |

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

## En quoi consiste ce produit ?

| | |
|---|---|
| **Devise d'émission** | CHF |
| **Devise d'exercice** | USD |
| **Prix d'émission** | CHF 0,27 |
| **Style d'exercice** | Américain |
| **Volatilité initiale** | 47,29% |
| **Delta initial** | 47,61% |
| **Levier initial** | 6,84× |
| **Prime initiale** | 34,85% |
| **Date de lancement** | 11 décembre 2020 |
| **Date d'émission** | 14 décembre 2020 |
| **Période d'exercice** | de 11 décembre 2020 à 18 mars 2022 |
| **Date d'exercice** | par rapport à tout produit, le Jour ouvrable boursier durant la Période d'exercice à laquelle ledit produit est exercé. |
| **Lot d'exercice** | 250 produits et leurs multiples, à savoir le plus petit nombre de Produits requis en vue d'exercer les Produits. |

| | |
|---|---|
| **Date d'expiration** | 18 mars 2022 - Si ce jour n'est pas un Jour ouvrable boursier, le Jour ouvrable boursier suivant sera réputé être la Date d'expiration. |
| **Heure d'expiration** | Heure de clôture anticipée |
| **Type de règlement** | Règlement en nominal |
| **Date de règlement** | 3 Jours ouvrables après la Date d'exercice la Date d'exercice exclue, étant la date à laquelle tout paiement en espèces est dû, au titre des produits concernés lors de l'exercice de l'option, sera effectué. |
| **Dernière date de négociation** | 18 March 2022, jusqu'à 12:00Heure d'Europe centrale |
| **Bureau identifié** | Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, Suisse |
| **Agent payeur/ Agent d'exercice** | Banque Julius Baer & Co. Ltd., Zurich et l'un quelconque de ses agents ou autre personne agissant pour le compte dudit Agent payeur ainsi que tout successeur éventuel désigné par l'initiateur. |

Sous-jacent

| Nom | Code ISIN | Niveau initial | Prix d'exercice | Bourse de valeurs |
|---|---|---|---|---|
| NVIDIA Corporation | US67066G1040 | USD 515,73 | USD 620,00 | Nasdaq/Ngs (Global Select Market) |

**Type :** Billets régis par le droit suisse.

**Objectifs :** Bons de souscription d'achat sont des produits à effet de levier vous permettant de profiter, moyennant un effet de levier, d'une hausse de la valeur du sous-jacent. Les produits étant par essence soumis à un effet de levier, un faible montant investi peut générer des rendements plus élevés mais également des pertes plus conséquentes que ceux reflétés dans les gains et pertes respectifs de la valeur du sous-jacent.
Le nombre de produits spécifié dans le Ratio vous confère le droit de recevoir, à la levée de l'option, un montant en espèces dans la Devise de règlement de l'initiateur à condition que lors de la levée de l'option, la valeur du sous-jacent est **supérieur** au Prix d'exercice. De ce fait, si la valeur du sous-jacent est **supérieur** au Prix d'exercice lors de la levée de l'option, vous bénéficierez, avec un effet de levier, de la hausse de valeur du sous-jacent sous la forme d'un paiement en espèces qui augmente en fonction de la performance positive du sous-jacent. Ainsi, le rendement potentiel sur le produit correspond à la différence entre la valeur du sous-jacent à la Date de règlement et le Prix d'exercice. Ou si les produits n'ont pas été exercés précédemment et la valeur du sous-jacent est **égal ou inférieur** au Prix d'exercice lors de l'expiration de l'option, vous essuierez une perte totale de votre investissement.

Droit d'exercice : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, le nombre de produits spécifié dans le Ratio vous donne le droit à la levée de l'option pendant la Période d'exercice de recevoir à la Date de règlement un montant en espèce de l'initiateur dans la Devise de règlement le chiffre le plus élevé entre (i) zéro (0) et (ii) le Niveau à la clôture des opérations sur la Bourse de valeurs à la Date d'exercice pertinente, moins le Prix d'exercice. Les produits non exercés avant l'Heure d'expiration à la Date d'expiration seront automatiquement exercés par l'Agent payeur (en tenant compte du Lot d'exercice), si à la levée d'option, un montant doit vous être payé, c'est-à-dire, si le produit est « dans la monnaie ».

Conditions d'exercice : Les produits peuvent uniquement être exercés au titre d'un nombre représentant le Lot d'exercice ou ses multiples, tout Jour ouvrable boursier pendant la Période d'exercice. Un Avis de levée de l'option doit vous être signifié, ainsi que les Produits concernés, au Bureau identifié. Toute décision de l'initiateur quant à savoir si un Avis de levée est exercé, exercé en bonne et due forme ou s'il est signifié en temps opportun doit, sauf erreur manifeste, être concluante et exécutoire.

Marché secondaire : Il se peut que les produits n'aient pas de marché de négociation établi au moment de leur émission et qu'un tel marché ne se développe jamais. Si un marché se développe, il se peut qu'il ne soit pas liquide. Par conséquent, vous pourriez ne pas être en mesure de vendre vos Produits facilement ou à des prix raisonnablement acceptables pour vous. Dans des circonstances de marché normales, l'initiateur s'efforcera d'offrir un marché secondaire aux produits mais n'y est nullement tenu. À votre demande, l'initiateur s'efforcera de fournir des prix d'offre/de soumission pour les produits, selon les conditions réelles du marché. Il y aura une différence tarifaire entre les cours acheteur et vendeur (le spread).

Les conditions du produit prévoient également que si certains événements extraordinaires se produisent, des ajustements peuvent être apportés au produit et l'initiateur du produit peut y mettre fin avant terme. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

### Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous :

- Avoir une connaissance et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment, soit par des conseils professionnels ;
- Rechercher un revenu, s'attendre à ce que le mouvement du sous-jacent produise un rendement favorable et ait un horizon d'investissement correspondant à la période de détention recommandée indiquée ci-dessous ;
- Accepter le risque que l'initiateur ne puisse pas payer ou exécuter ses obligations au titre du produit et être en mesure de supporter une perte totale de son investissement ;
- Être prêt à accepter un niveau de risque pour atteindre des rendements potentiels qui est conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateurs de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'initiateur de vous payer.

L'initiateur a classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'initiateur à vous payer en soit affectée.

Attention au **risque de change**: Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

**Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.**

| **Investissement: CHF 10 000** | | **18 mars 2022 (Période de détention recommandée)** |
|---|---|---|
| **Scénario de tensions** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**<br>Rendement en pourcentage (non-annualisée) | **CHF 0,00**<br>-100,00% |
| **Scénario défavorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**<br>Rendement en pourcentage (non-annualisée) | **CHF 2 217,98**<br>-77,82% |
| **Scénario intermédiaire** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**<br>Rendement en pourcentage (non-annualisée) | **CHF 2 742,65**<br>-72,57% |
| **Scénario favorable** | **Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**<br>Rendement en pourcentage (non-annualisée) | **CHF 3 273,34**<br>-67,27% |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir au cours de la durée de vie de ce produit en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez CHF 10 000. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter.

Les scénarios présentés constituent une estimation de la performance future fondée sur des données du passé sur la variation de la valeur de cet investissement et ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où l'initiateur pourrait ne pas vous payer.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé au risque que l'initiateur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en rapport avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

## Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour une période de détention. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres supposent que vous investissiez CHF 10 000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### Coûts au fil du temps

| **Investissement: CHF 10 000** | **Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée** |
|---|---|
| Coûts totaux | CHF 0,00 |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) | 0,00% |

La réduction du rendement indiquée dans le tableau ci-dessus est not annualised, ce qui signifie qu'elle peut ne pas être comparable à la réduction des valeurs de rendement indiquée dans d'autres documents d'informations clés.

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus indiquent dans quelle mesure les coûts prévus du produit influeraient sur votre rendement, en supposant que le produit fonctionne conformément au scénario de performance modérée.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- L'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée.
- La signification des différentes catégories de coûts.

| **Le tableau montre l'incidence sur le rendement.** | | | |
|---|---|---|---|
| Coûts ponctuels | Coûts d'entrée | 0,00% | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |
| | Coûts de sortie | 0,00% | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. |
| Coûts récurrents | Coûts de transaction | - | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |
| | Autres coûts récurrents | - | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |
| Coûts accessoires | Commissions liées aux résultats | - | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |

| | | |
|---|---|---|
| Commissions d'intéressement | - | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. |

Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus représentent la répartition de la réduction de rendement indiquée dans le tableau des coûts en fonction du temps à la fin de la période de détention recommandée. La répartition des coûts réels annuels estimés coûtsdu produit en tant que pourcentage de l' investissement est estimée comme suit : coûts d'entrée : 0,00% et coûts de sortie : 0,00 %.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée: 18 mars 2022 (date d'échéance)**

Le produit a pour but de vous fournir le rendement décrit sous la section « Quel est ce produit ? » ci-dessus. Toutefois, cela ne s'applique que si le produit est détenu jusqu'à son échéance.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais de l'échange (si le produit est coté en bourse), soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucuns frais ou pénalités ne seront facturés par l'initiateur pour une telle transaction, cependant des frais d'exécution pourraient être facturés par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit avant son échéance, vous pourriez recevoir moins que ce que vous auriez reçu si vous aviez conservé le produit jusqu'à l'échéance.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

## Comment puis-je introduire une réclamation ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Bank Julius Baer & Co. Ltd., Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le suite web suivant : https://derivatives.juliusbaer.com/en/home.

## Autres informations utiles

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit et ne remplacent pas une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du U.S. Securities Act of 1933. Ce produit ne peut être ni offert ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des personnes américaines. Le terme « personne américaine » est défini dans la Réglementation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse.

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.